

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 16
- pouvoirs : 2
- absents : 5
- prenant part à la délibération : 18

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 04 octobre 2022 - **Date de l'affichage :** 13/10/2022

Membres Présents :

APARICIO Cloé, ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Eric, GRISOUL Philippe, LE BONNIEC Maria, LONVIS Dominique, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Membre ayant donné un pouvoir :

DEVOT Sylvie à Pascal CONGE, GROS Vincent à Jean-Jacques ESTEBAN.

Membres absents :

COULET Brigitte, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, RUY-BERGEON Anaïs, URSCH Jacky

M. Philippe GRISOUL est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2022_44 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pascal CONGE

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Il est proposé la création des postes suivants :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet,
- Adjoint technique principal 2^e classe à temps non complet 25h,
- Adjoint du Patrimoine principal 2^e classe à temps complet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'APPROUVER la création des postes ci-dessus mentionnés,

Article 2 : D'ADOPTER la modification du tableau des emplois de la commune tel

qu'annexé à la présente délibération,

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

MAIRIE D'ENTRE-VIGNES - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10/10/2022						
Grade	Catégorie	Durée	Missions pour information (les missions)	Statut (titulaire)	Poste	Poste Occupé
Filière Administrative						
Attaché	A	35	Secrétariat Général / D.G.S.	Titulaire	1	Vacant
Rédacteur	B	35		Titulaire	1	Vacant
Rédacteur Principal 1e classe	B	35	Secrétariat Général	Titulaire	1	1
Adjoint Administratif						
- Principal 1ere classe	C	35	Accueil	Non titulaire	1	Vacant
- Principal 1e classe	C	35	Responsable Administratif et financier	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Responsable Administratif et financier	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Accueil	Titulaire	1	1
- Adjoint Administratif	C	35	Accueil	Titulaire	2	2
- Adjoint Administratif	C	28	Secrétaire	Non titulaire	0,8	0,7
- Adjoint Administratif	C	24	Agent animation multimédia polyvalent	Non titulaire	0,7	0,7
- Adjoint Administratif	C	20	Agent administratif	Non titulaire -	0,57	Vacant
- Adjoint Administratif	C	20	Accueil	Agent saisonnier	0,57	0,57
Effectifs filière					11,64	7,97
Filière Technique						
Technicien Territorial	B	35	Responsable des Services Techniques	Titulaire	1	Vacant
Adjoint Technique						
- Principal 1ere classe	C	35	Responsable des Services Techniques	Titulaire	1	1
- Principal 1ere classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	1	1
- Principal 2e classe	C	25	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	0,71	0,71
- Adjoint Technique	C	25	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	0,71	0,71
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire	3	2,9
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Agent Saisonnier	1	1
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent	Non titulaire -	2,00	Vacant
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent Cantine	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	35	Agent Technique Polyvalent Accueil	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	12	Agent Entretien	Titulaire	0,34	0,34
- Adjoint Technique	C	35	Agent Entretien	Titulaire	1	1
- Adjoint Technique	C	20	Agent Entretien	Non Titulaire	0,57	0,57
- Adjoint Technique	C	12	Agent Entretien	CCD temporaire	0,34	Vacant
- Adjoint Technique	C	35	Agent Entretien	Vacataire	1	1
Effectifs filière					17,68	14,24
Filière Animation						
Animateur	B	30	Responsable ALAE	Titulaire	0,86	Vacant
Adjoint Animation	C	35	Coordinateur Enfance, Jeunesse et Famille	Titulaire	1,00	1,00
Adjoint Animation	C	13	Agent animation	CCD temporaire	0,37	0,37
Effectifs filière					2,23	1,37
Filière Sociale						
ATSEM						
-Principal 1ere classe	C	35	ATSEM	Titulaire	1	Vacant
-Principal 2eme classe	C	35	ATSEM	Titulaire	1	0,9
Effectifs filière					2,00	0,90
Filière Culturelle						
Adj. du Patrimoine Ppal 2e cla	C	35	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	35	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire	1	1
Effectifs filière					2,00	2,00
TOTAL DES EFFECTIFS					35,55	26,48

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

